

Embargo : 22 juin 2017 à 12h00



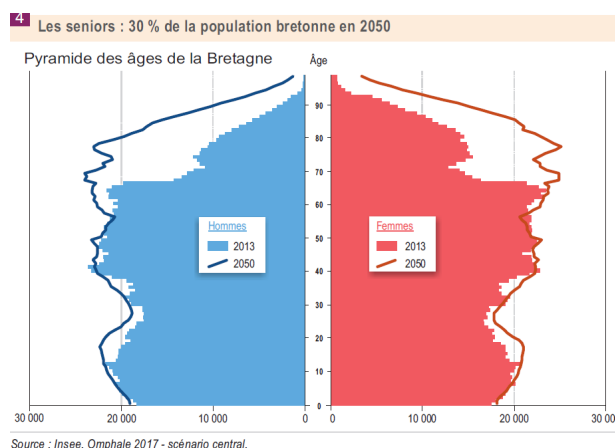
Cette étude présente **les nouvelles projections de population** pour la Bretagne à l'horizon 2050. Elles ne sont en aucun cas des prévisions mais une base pour la réflexion, notamment en termes d'aménagements collectifs (modèle Insee Omphale). Différents scénarios sont élaborés selon les hypothèses retenues. Nous présentons ici les tendances du scénario central, la publication détaille 3 scénarios.

En 2050, près d'un Breton sur trois serait un senior

À l'horizon 2050, si les tendances observées sur la période récente se maintenaient, la Bretagne pourrait compter près de 4 millions d'habitants. La croissance annuelle de sa population la placerait alors dans les premiers rangs des régions métropolitaines.

La population de la région augmenterait chaque année en moyenne de 0,49 % entre 2013 et 2050, soit une croissance annuelle sensiblement plus soutenue que la moyenne de France métropolitaine (+ 0,32 %). L'excédent migratoire serait l'unique moteur de la croissance démographique bretonne.

La hausse serait essentiellement portée par les seniors (65 ans ou plus) dont le nombre augmenterait de 537 000. En conséquence, le poids des seniors dans la population bretonne augmenterait fortement, passant de 19,5 % en 2013 à 30 % en 2050. Sont ainsi prises en compte l'arrivée aux grands âges des baby-boomers et la hausse de l'espérance de vie.



Au sein de la région, le département le plus dynamique serait celui d'Ille-et-Vilaine avec une croissance annuelle moyenne de 0,78 %. Sa population représenterait près de 35 % de la population régionale en 2050. Il serait le seul des 4 départements bretons à conserver un solde naturel positif à l'horizon 2050.

Le Morbihan aurait une croissance annuelle moyenne de population supérieure à celle de la France métropolitaine (+ 0,51 %). La part des seniors pourrait y atteindre 35 % en 2050.

Les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère connaîtraient, pour leur part, une croissance plus modérée (+ 0,26 %). La part des seniors y atteindrait respectivement 34 % et 31 %.